

Parc national des Pyrénées

Orientation 09: Conserver et rendre accessibles les sources de l'Histoire

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURE DE VALORISATION**

- Encourager la constitution de nouveaux corpus en particulier iconographiques.

Contributions attendues des communes

- Restaurent leur patrimoine public dans le respect des règlements (cadastres, archives municipales...);

- Sensibilisent les habitants à la valeur patrimoniale des collections privées ;

- Relayent auprès des partenaires les inventaires des collections privées.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Recense les sources existantes ;

- Contribue à assurer la conservation à long terme des documents les plus intéressants en collaboration avec les services des archives départementales ;

- Informe les collectivités et les particuliers de la valeur et de l'utilisation des collections.

Principaux autres partenaires à mobiliser

DRAC, universités, collectivités territoriales (notamment les archives départementales), Centre de gestion territorial, conservatoires de musique et de danse à rayonnements départementaux de Tarbes et de Pau, opérateur régional pour l'occitan, musées pyrénéens, associations de connaissance et de protection du patrimoine : sociétés savantes, associations culturelles, Parc national d'Ordesa, Commissariat de massif des Pyrénées...

Page 105 de la Charte

Référence ID de l'article : #2235

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:18